

Le 13 juillet 2018 s'est tenue la première audience du dossier des martyrs de **Menzel Bouzaiene** devant la chambre criminelle spécialisée en Justice Transitionnelle de Sidi Bouzid. Le dossier a été transmis à la chambre spécialisée de Sidi Bouzid par l'Instance Vérité Dignité (IVD) le 29 Mai 2018.

Un représentant d'Avocats Sans Frontières (ASF) était présent en qualité d'observateur et a pu accéder à la salle d'audience.

Lieu : Tribunal de Première Instance de Sidi Bouzid

Date : 13 juillet 2018; 11h30 à 13h30

Accusés et qualité au moment des faits :

- Zine El Abidine Ben Ali.
- Rafiq Haj Qassem.
- Mohamed El Amin El Abed.
- Sharaf El-Din Zeitouni.
- Maher Nuweiser.
- Moncef Marzouga.
- Milèd Nasri.
- Ahmed Omrani.
- Mehdi M'himidi.
- Moncef Shani.
- Motibah soufien.
- Al Monser Tohami

Parties civiles:

- Héritiers du défunt Shawqi Nasri
- Héritiers du défunt Mohamed Amari
- Mohamed Amine Solimani
- Alaa haydri
- Walid Hamdi
- Rami Oulèd Nasr
- Fehmi hamdi

Résumé des faits : Les faits de l'affaire remontent aux événements de la révolution tunisienne, précisément le 24 décembre 2010, une journée au cours de laquelle Shawqi Nasri fut le premier martyr et plusieurs blessés ont été dénombrés, dont Mohamed

Charges :

- Homicide volontaire
- Tentative d'homicide volontaire
- Complicité d'homicide volontaire

Atmosphère générale

Ambiance générale dans la cour du tribunal :

Une tente été installée par la Ligue des Droits de l'Homme (LTDH). Plusieurs personnes étaient présentes et levaient des slogans appelant à établir les responsabilités des auteurs des violations.

Ambiance générale dans la salle d'audience :

L'audience était publique et aucune interdiction d'accès n'a été remarquée.

Plusieurs avocats et journalistes étaient présents dès les premières heures du jour. La salle regroupait un grand nombre de militants de la LTDH et de l'UGTT et les familles des martyrs et des blessés. A relever, la présence de la députée Mbarka Brahmi et de Bechir Essid ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats.

L'attente de la tenue de l'audience a créé une ambiance tendue dans la salle, entraînant des altercations entre les avocats et les représentants de la LTDH. Ces derniers tentaient de dominer dans la salle, menant notamment le président de la section de l'Ordre des Avocats de Sidi Bouzid à rappeler que le droit de plaider revient aux avocats seuls.

Cette situation a poussé un héritier de martyrs à quitter la salle d'audience.

Par la suite, plusieurs avocats, dont Maître Basma Nasri qui avaient déposé une plainte devant le tribunal militaire en 2011, ont déclaré qu'ils représentaient les familles des héritiers et des blessés.

Maître Basma Nasri a affirmé à l'observateur qu'elle n'avait pas l'intention de défendre les héritiers pour obtenir des réparations. Notamment car le Tribunal Militaire permanent de Sfax avait déjà accordé des réparations aux familles des martyrs et blessés (dont des réparations financières que les parties lésées n'ont toujours pas reçu). Elle a souligné que son objectif dans cette affaire se limite à établir les responsabilités pénales des auteurs des violations et à divulguer la vérité.

Déroulé de l'audience

L'audience a débuté à 11h30 car le jury qui examine l'affaire des martyrs a été retenu par une audience en chambre pénale. La cour s'est excusée pour son retard à l'audience.

La Fatiha a été récitée en hommage aux martyrs.

La cour a appelé les accusés qui n'étaient pas présents. Puis elle a appelé les héritiers des martyrs et blessés auxquels vingt avocats ont déclaré les représenter et ont demandé le report de l'affaire afin de finaliser les procédures d'action civile.

Par la suite, le président de la section de l'ordre des avocats de Sidi Bouzid a pris la parole et a souligné le rôle du barreau, de l'UGTT et de la LTDH dans la révolution tunisienne.

Maître Oueslati a demandé aux chambres judiciaires spécialisées d'appliquer la loi. Ensuite, l'ancien bâtonnier Bechir Essid a prononcé un discours dans lequel il exprima sa déception et reprocha aux politiciens d'avoir fait avorter la révolution. Il a demandé de veiller à ce que les auteurs des violations soient contraints à rendre des comptes.

Maître Basma Nasri a également souligné la valeur historique de la révolution tunisienne, notant à la cour que la loi n ° 53 ne prend pas en considération la question des victimes qui ont obtenu des réparations par les tribunaux militaires et celle de la réparation en vertu de la loi n ° 53, la victime ne pouvant obtenir une réparation deux fois.

Plusieurs demandes ont été formulées:

- Auditionner Béji Caïd Essebsi concernant la question des snipers.
- L'interdiction de voyager pour tous les accusés
- Faire amener les accusés à l'audience.
- Auditionner les témoins pour divulguer la vérité.

La cour a accepté seulement la demande d'auditionner les témoins et a ajournée l'audience au 10 octobre 2018.

Observations Générales

La cour s'est contentée d'appeler les parties étant donné qu'elle considérait la première audience comme audience inaugurale.

Eventuellement, la défense a saisi cette opportunité pour adresser des discours politiques et populistes qui déviaient des principes de la neutralité et des fins de l'action civile.

Ainsi, aucun argument juridique pouvant contribuer à divulguer la vérité n'a été évoqué lors de cette audience.